



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_054

Séance du 22 juillet 2026

Le 22 juillet deux mille vingt-six à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de l'envoi de la convocation le 06/07/2026

Etaient présents :

Représentants des communes :

CORNUT Séverine
GAILLAC Josette
ASTRUC Alain
BOUNIOU Lionel
BRUGERON Jean-Noël
COLLANGE Jean-François
GERMANAUD Alain
ITIER Jean-Paul
JACQUES Jérôme
PIGNOL Jérôme
POURQUIER Jean-Paul
SCHWANDER Marc
VALDEYRON Patrick

Etaient excusés :

Représentants des communes :

BREMOND Patricia
DURAND Bernard

Représentants des établissements publics :

SOULIER Samuel

Monsieur SAINT-LEGER Francis donne pouvoir à Monsieur ITIER Jean-Paul.

Assistaient également mesdames ABINAL Emmanuelle, Directrice du Centre de Gestion et MOUTAILLER Céline, Directrice Adjointe, ainsi que monsieur RICHAUD-EYRAUD François, comptable intérimaire à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ASTRUC Alain ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle à l'assemblée :

Le conseil d'administration, selon l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, *le conseil d'administration élit les Vice-Présidents parmi les membres titulaires représentant les collectivités et l'ensemble des établissements publics affiliés au centre.*

L'élection se fait à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le président procède à un appel à candidatures en rappelant qu'il sera procédé à un scrutin distinct pour chacun des postes à pourvoir.

Il est procédé à l'élection par un vote à l'urne.

- 1er poste à pourvoir :

Est candidat : **Monsieur ITIER Jean-Paul, Maire de Saint Léger de Peyre**

Après dépouillement, le président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

Votants : 16

Suffrages exprimés : 16

Monsieur Jean-Paul ITIER, recueille 16 voix et est élu à l'unanimité, et installé dans les fonctions de 1^{er} vice-président du Centre de gestion.

- 2e poste à pourvoir :

Est candidate : **Madame GAILLAC Josette, Maire de Bassurels**

Après dépouillement, le président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

Votants : 16

Suffrages exprimés : 16

Madame GAILLAC Josette, recueille 16 voix et est élue à l'unanimité, et installée dans les fonctions de 2^{ème} vice-présidente du Centre de gestion.

- 3e poste à pourvoir :

Est candidate : **Monsieur ASTRUC Alain, Maire de Peyre en Aubrac**

Après dépouillement, le président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

Votants : 16

Suffrages exprimés : 16

Monsieur ASTRUC Alain, recueille 16 voix et est élu à l'unanimité, et installé dans les fonctions de 3^{ème} vice-président du Centre de gestion.

- 4e poste à pourvoir :

Est candidate : **Madame CORNUT Séverine, Maire de Serverette**

Après dépouillement, le président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

Votants : 16

Suffrages exprimés : 16

Madame CORNUT Séverine, recueille 16 voix et est élue à l'unanimité, et installée dans les fonctions de 4^{ème} vice-présidente du Centre de gestion.

Pour extrait conforme,
Mende, le 22 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Alain ASTRUC



Le Président,

Marc SCHWANDER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.